L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

PUBLISHED... No 72, rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI MATIN, 30 JUILLET.

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année..... $1,285,222 87
Primes non-reçues..... 196,847 18
Primes de cet exercice..... $1,088,375 69

Primes d'assurances..... $1,088,375 69
Primes de mer..... 32,624 85
Primes de rivières..... 14,760 16
1,135,760 70
Moins primes remboursées..... 4,332 97
Montant en réserve pour des risques non-expirés..... 39,600 00 43,932 97
Primes payées :..... 1,091,797 19

Primes payées :
Primes par Pratteville..... 28,866 15
Primes par mer..... 29,626 66
Primes sur rivières..... 4,599 34
62,092 15
Réassurances..... 11,295 84
Dépenses, loyer, etc., compris 1 salaire du secrétaire..... 25,992 07
Taxe et consommation..... 16,230 97
Pertes et frais d'expertise..... 26,499 65
Réservé pour pertes non-réglées..... 14,000 00 176,891 22
Mention net..... 20,905 97

L'actif de la Compagnie est comme suit :
Billets payé comptant..... 324,000 00
Billets à usance..... 28,000 00
Billets à terme..... 39,225 77
Prêts sur garantie, sur demande..... 54,000 00
Prêts sur hypothèque..... 24,000 00
Garanties de la ville..... 4,000 00
Garanties des Etats-Unis..... 13,167 41
En caisse..... 44,161 00 399,266 37

Le bilan est présenté en une copie remise entre les mains de la Compagnie.

(Signé :) D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Assermenté et signé, par devant moi, ce 11 avril A. D. 1868.

(Signé :) PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 9 de courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de $10 par action est déclaré et sera payé en crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.

E. MAIER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

J. H. Schmit,	C. T. Forster,
F. A. Lelling,	H. Zehnbrig,
Theo. Schatz,	G. H. Kornbrodt,
Chas. Mora,	G. L. L. Mayer,
Chas. Bella,	J. Spitz,
D. Michel,	P. Del Bondio,
August Konig,	J. A. Sieker,
Chs. Loeffler,	K. Wolmerhaus,
Julius Meurer,	J. Bauer,
F. Froh,	J. J. Wechsberg,
F. H. Ziegler,	J. F. Koontz.

12 août—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année..... $295,272 97
Primes de mer, etc..... 54,454 00
Primes de rivières..... 105,377 15
$455,098 12

En mains :
Primes remboursées..... $ 5,322 75
Intérêt non-empêtrés..... 20,745 00
26,067 75
$ 69,004 75

Montant net des primes..... $389,613 37

Pertes payées :
Pertes par Pratteville..... $ 66,307 30
Pertes par mer..... 184,272 70
Pertes sur les rivières..... 119,033 37
369,613 37

Escompte en lieu de comptant..... 54,322 60
Réassurances..... 34,741 30
Dépenses, loyer, etc., compris 1 salaire du secrétaire..... 32,810 00
Etat pour cent d'intérêt sur le capital non payé jusqu'au 1er janvier 1870..... 37,777 50
$481,215 70
Réservé pour pertes non réglées..... $ 11,777 00

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans la rapport du Comité de Finance de la Chambre, adopté à Pensacola par la Convention des délégués, lequel rapport a été accepté par les directeurs, doit être évalué à un capital compliant de $420,000, savoir :

Fonds en propriétés fonciéres..... $ 60,000 00
Hypothèques sur propriétés foncières..... 70,214 00
Fonds de terre de la compagnie..... 10,000 00
Fonds en actions de banques et autres actions 120,000 00
Fonds en actif de Compagnie d'assurance..... 54,000 00
Prêts garantis..... 12,200 00
Billets à recevoir..... 29,000 00
Primes en voie de perception..... 26,282 71
Encaisse..... 111,849 99
$ 493,546 70

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 16 février 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, un pour cent d'intérêt sur tout actif non-encore payé.

—DIRECTEURS.—

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carriera,	Frank Williams,
Geo. A. Peschiè,	Thomas Byrnes,
E. Brugier,	W. A. Violett,
Chas. Lafaitte,	Hugh McGroll,
John S. Maunsell,	Wm. H. Hemsley,
P. Anderson,	Edward Sutton,
Alfred Kearny,	Wm. H. Stoehl,
A. Fortier,	Wm. H. Upton,
Chas. W. Dunbar,	George Foster,
R. J. Bermudez,	Andrew Stewart,
Wm. H. Upton,	L. B. Fabius,
Arch'd Montgomery,	John Phelan, Jr.
Henry J. Venn,	R. Phelps,
E. Marsoupe,	James Gallier,
Chas. Wehner,	Rudolph Haag
H. Green.	

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun
NILLE-ORLEANS, 20 janvier 1868.

DEUXIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nouvelle-Orléans, pour l'année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31décembre 1867, savoir :
Sur les risques d'incendie..... $166,471 62
Sur les risques de mer..... 65,320 94
Sur les risques de rivières..... 35 607 76
$267,399 71

Plus, les dépôts en mains le 31 décembre 1866, pour 1867..... 86,285 00 $294,699 71

Moins, les risques non encore expirés pour 1867 ..... $ 69,418 00
Primes remboursées pour 1867 ..... 2,266 04 $ 69,684 04

Montant net des primes le 31 déc. 1867..... $231,675 67

Perte payées dans la même période

Sur les risques d'incendie..... 39,951 70
Sur les risques de mer..... 16,000 00
Sur les risques de rivières..... 2,664 00
58,615 70

Réassurances..... $ 3,
Escompte de primes..... 69,48 67 56,974 62

Dépenses, taxes, loyer, etc., compris 1 salaire du secrétaire..... 71,816 21

Etat pour cent d'intérêt sur le capital non payé jusqu'au 1er janvier 1870..... 37,777 50 $201,213 70

Réservé pour pertes non réglées..... $ 11,777 00

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
Thos. Anderson, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 16 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, un pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés, à ce jour, en outre du dividende ou dividende-compte de trente-cinq pour cent sur la nouvelle mise des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera fait des certificats à partir du deuxième mardi de février prochain.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Jos. G. Gelpcke,	E. J. Hart,
Henry Renshaw,	Jos. C. Hicks,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
R. Bisson,	J. B. Bren,
J. C. Smith,	Thos. Sloo,
Thos. A. James	30 lanv—1c

Compagnie d'assurance du Commerce.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, notre Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes de l'année expirée le 31 mars 1868 :
Primes d'ouverture..... $267,228 67
Primes de rivières..... 79,928 20
Primes de mer..... 30,000 00 $ 381,228 76

Pertes payées :
Pertes par incendie..... $ 12,650 20
Pertes sur les rivières..... 34,744 32
Pertes sur mer..... 34,373 70
$ 121,777 42
Escompte sur primes..... 20,000 37
Taxes..... 4,722 61
Réassurances..... 3,562 35
Primes remboursées..... 435 00
Dépenses, profits et pertes, etc., intérêts au comptant..... 30,230 62 $ 197,132 76
$ 78,095 70

Actif en caisse..... $ 22,284 11
Billets à recevoir..... 6,000 00
Mandats..... 5,000 00
Primes à recevoir..... 34,822
Billets payé comptant..... 204,989 59
$ 273,095 70

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de livres de la Compagnie.

R. B. BUCKNER, président.
J. SWEET, secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce 28 avril 1868.
PAUL COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

ANNONCES PARISIENNES Publiées par H. H. GAILLARDET, No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

OPPRESSIONS ASTHMES NÉVRALGIES
Toux, Rhumes ou Affections de poitrine.
La fumée étant ASPIRÉE, pénètre dans la poitrine, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions Respiratoires.— Toujours les guérisons, 5 fr. la Bte
PARIS, J. ESPIC, 6, rue d'Amsterdam.
Exiger sous Signé ci-contre sur chaque Cigarette.

Chez M. DUCONGE, droguiste, et M. MAUNELL & Co, No 21 rue de Chartres.

POB BOYVFAU LAFFECTEUR

SEUL AUTORISÉ EN FRANCE, BELGIQUE, RUSSIE ET AUTRICHE.

La Rob de dépuratif est considérable; seule dans cette nomenclature, le Rob Boyveau-Laffecteur, garanti véritable par la signature du Dr. Girardeau de St Gervais, a toujours rempli le premier rang tout à cause de l'efficacité constatée de ses plus de trois quarts de siècle, que par sa composition agréablement végétale. Il agit radicalement, sans secousse, les AFFECTIONS dont il s'agit, les DARTRES, les DOULEURS, les ENDURCISSEMENTS de GOUCHE, de l'Age critique et des habitudes malheureuses. Ce Rob est surtout recommandé contre les maladies contagieuses récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'abus de jouissance.

Dépôt général, 13, rue Richer, à Paris.—A la Nlle-Orléans, chez MM. MAUNELL BOGEL droguistes.

Prix : 2 fr. Prix : 2fr.

PAPIER ELECTRO-MAGNETIQUE DE ROYER PHARMACIEN

Remède Infaillible pour la guérison des Rhumes, Douleurs Rhumatismales, Lombago, Coup de Froid, Névralgie, Paralysie, Migraine, Catarrhes, Bronchites Crûpes, Pleurésies, Coliques, Crampes d'estomac, etc. Crampes d'estomac, etc.

POMMADE ROYER CONTRE LES HEMORRHOIDES

Les Fissures de l'Anus et les Crevasses du Sein

Prix : 3 fr. 50 le flacon.

Douleurs d'estomac, Dyspepsie, Aigreurs, Vapeurs vomissements, Diarrhées, Pituites, Digestions difficiles, Coliques venteuses, Entérites chroniques, Paresse de l'estomac, Chaleurs, Pituites, &c. Prix de flacon 2 fr.

POUDRE DIGESTIVE DE ROYER PEPSINE ET S-CARBONATE DE BISMUTH.

Pour guérir promptement les

CREOSOTE CHLOROFORMEE

Remède infaillible contre les MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur la plus vive, préserve et guérit pour toujours la carie.

Prix : 2 Francs le flacon.

Dépôt général chez M. ROYER, pharmacien, rue St-Martin, 225, à Paris.

A New York, chez J. Milhau et Cie.: Broadway; Nlle-Orléans, MM. Maunsel et Bogel, droguistes, rue de Chartres; Havane, Serra et Cie., Fernandez et Cie.; L. Reverend, J. Reyes; à Matanzas, Genouilhac; à Santiago, Julio Trenard.

DRAGEES GELIS & CONTE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

Il résulte de deux rapports adoptés par la dite Académie en 1846 et en juillet 1858, que les Dragées de Gélis et Couté sont le meilleur et le plus efficace des ferrugineux pour la guérison de la Chlorose (ou Pâles couleurs), des Pertes blanches, de la Débilité de tempérament chez les deux sexes et pour faciliter la Menstruation chez les jeunes filles.

Dépôt : Pharmacie Labélonye et Cie, No 99, rue d'Aboukir, Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Duconge, droguiste, MM. Maunsell et Bogel, droguistes, rue de Chartres, MM. Louis Castel et Schwab, pharmaciens; à New-York, chez M. Fougera et M. J. Milhau, Broadway; à Mexico, chez M. Van Den Wyngaert et M. Maria Da, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

DRAGEES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les Hémorrhagies de toute nature, les Crachements de sang, les Dysenteries et Diarrhées chroniques,—qu'elles guérissent en peu de jours ; — contre les Engorgements et les pertes chez les femmes. Leur action énergique sur la circulation en fait un des meilleurs moyens pour combattre les Maladies de poitrine.

Dépôt : Pharmacie Labélonye et Cie, No 99, rue d'Aboukir, Paris.

A la Nelle Orléans, chez M. Duconge, droguiste ; MM. Maunsell et Bogel, droguistes, rue de Chartres; Louis Castel et Schwab, pharmaciens; à New-York, chez M. Fougera et M. J. Milhau, Broadway; à Mexico, chez M. Van Den Wyngaert et Maria Da, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

TACHES DE ROUSSEUR

HALE, CUPEROSE, BOUTONS ET PAUX AU VISAGE, sont guéris aussi en peu de jours et sans brûler la peau PAR L'EXTRAIT DE FLEURS DE LYS DE BAYLE.

Ce précieux cosmétique, recommandé par toutes nos commitées médicales, fait disparaître les rides aussi les taches de rousseur les plus tenaces, en peu de jours. Il est la première jeunesse, et dispose à l'amour. Il est d'un goût exquis et non graveux.—Flacon à Paris 5 fr.

PHARMACIE HAUDUC 64, Rue Rambuteau, PARIS.

NOTA.—Lire le rapport adressé à l'Académie des Sciences et à l'Académie Impériale de Médecine où il est établi que l'Extrait de Fleurs de Lys guérit radicalement avec les noms et adresse.—Chez M. Duconge

Copahu CAPSULES RAQUIN, DE PARIS. Après avoir traité 1000 malades et obtenu 1000 guérisons, l'Académie de Médecine déclare à décidé qu'elles étaient sans rivales. Exemple à une réunion qui a eu lieu le troisième jour de février ont huit cents soixante-dix, malades, dont cent cinquante-six ont changé comme suit : "Il est décidé que le rapport du comité est approuvé et que l'état de la Maison de Santé institution Raquin, rue de Tournon, 6, à Paris, est honorable et satisfaisant." Extrait chez M. FOUGERA, à New York; M. DUCONGE, à la Nouvelle-Orléans.

HILAIRE ZÉNON et CHAS. BEAUMONT aîné

Chez De Bruhl.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,858.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à moi, le Shériff soussigné, directé, et par lui à moi transmise le présidente le SAMEDI, vingt-deux Août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

DEUX CERTAINS TERRAINS, situés dans le Troisième District de notre ville, dans l'Isle bornés par les rues de Lesseps, Derbigny, Delord et Villeré, mesurant chacun trois et quatre, dans l'Ilet numéro vingt-deux, bornés comme suit, savoir : le premier mesurant trente-six pieds de face à la rue de Lesseps, sur cent vingt pieds de profondeur, et appartenant au dit Hilaire Zénon, et le second mesurant trente-six pieds de face à la rue de Villeré, sur cent vingt pieds de profondeur, et appartenant au dit Chas. Beaumont aîné.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

15 juillet—15 24 31—août 7 14

CHARTE. CHARTE.

Rénd de la Louisiane, Paroisse d'Orléans ville de la Nouvelle-Orléans.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,858.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à moi, le Shériff soussigné, directé, et par lui à moi transmise le présidente le SAMEDI, vingt-deux Août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

DEUX CERTAINS TERRAINS, situés dans le Troisième District de notre ville, dans l'Isle bornés par les rues de Lesseps, Derbigny, Delord et Villeré, mesurant chacun trois et quatre, dans l'Ilet numéro vingt-deux, bornés comme suit, savoir : le premier mesurant trente-six pieds de face à la rue de Lesseps, sur cent vingt pieds de profondeur, et appartenant au dit Hilaire Zénon, et le second mesurant trente-six pieds de face à la rue de Villeré, sur cent vingt pieds de profondeur, et appartenant au dit Chas. Beaumont aîné.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

15 juillet—15 24 31—août 7 14

Venue par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

H. H. BRYAN, Junr., Admr., vs. H. B. PEGRAM et alias.

(ACTION DE PARTAGE.)

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 32,254—En vertu d'un jugement rendu le 20 juin 1868 et signé le 24 juillet de la dite année, et moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à moi, le Shériff soussigné, et par lui à moi transmis, je procéderai le LUNDI, vingt-quatre août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Thalie, Noyades et Pyrénées, étant la moitié du côté du terrain, désigné par le No 8, d'un plan dressé par le No. Sept d'après un plan déposé en l'étude de Hugh K. Gordon, dit devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain de terre mesure trente pieds de face à la rue Erato sur cent vingt pieds de profondeur, le tout mesure française.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

23 juillet—23,31—août 8,16,23

P. A. LAMBERT vs. la succession de P. E. BONFORD.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 36 607.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-deux août 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Trois terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet (ci-devant Bacchus), Lafayette (ci-devant Orléans) et Polymnie (ci-devant Terpsichore), et Melpomène, et désignés par les numéros vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre.

Les dits terrains sont tels que plus amplement formulés, savoir :

Le No vingt-trois, mesure vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et ligne parallèle de cent vingt pieds.

Le No vingt-quatre mesure vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et ligne parallèle de cent vingt pieds.

Le No vingt-deux mesure vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par Nathaniel J. Pegram, de William Brauss, suivant acte au rapport de William Brauss, notaire public en cette ville, en date de 11 mars 1868.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shériff.

7 juillet—16,24—août 1,8

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que le dix-huitième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit, et dans la quatre-vingt-douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. Par devant moi, Gustave Le Gardeur, Jr., notaire public, étant commissionné et assermenté dans et pour la dite ville et la susdite paroisse y demeurant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, a comparu personnellement et par devant moi, notaire susdit et desdits témoins, les personnes dont les noms et capacités sont et après indiqués, lesquelles personnes ont déclaré qu'elles ou ceux qu'elles représentent et actionnaires de la Banque de la Nouvelle-Orléans, corporation établie en vertu de l'acte de l'Etat de la dite ville, et siégeant en cette ville et cette paroisse — pour le nombre d'actions de cinquante dollars chacune, dont la dite banque, figurant ci-après et leurs signatures respectifs.

Que conformément à la loi et au huitième article de la Charte ou acte de l'incorporation de la dite banque, au rapport de Wm Monaghan, ancien notaire de cette ville en date du 14 mars 1853, enregistré en liasse 2, folio 1, on propose une modification, ou changement ou amendement aux articles sixième et neuvième, ou chacun d'eux, à une réunion qui a eu lieu le troisième jour de février ont huit cents soixante-dix, malades, dont cent cinquante-six ont changé comme suit : "Il est décidé que le rapport du comité est approuvé et que l'état de la Maison de Santé institution Raquin, rue de Tournon, 6, à Paris, est honorable et satisfaisant." Extrait chez M. FOUGERA, à New York; M. DUCONGE, à la Nouvelle-Orléans.

Copahu CAPSULES RAQUIN, DE PARIS. Après avoir traité 1000 malades et obtenu 1000 guérisons, l'Académie de Médecine déclare à décidé qu'elles étaient sans rivales. Exemple à une réunion qui a eu lieu le troisième jour de février ont huit cents soixante-dix, malades, dont cent cinquante-six ont changé comme suit : "Il est décidé que le rapport du comité est approuvé et que l'état de la Maison de Santé institution Raquin, rue de Tournon, 6, à Paris, est honorable et satisfaisant." Extrait chez M. FOUGERA, à New York; M. DUCONGE, à la Nouvelle-Orléans.

DRAGEES DE CUBEBINE AU COPAHU DE LABELONYE

Ces Dragées, qui ont pour base le principe actif du Poivre Cubèbe qui au Copahu pur, ne fatiguent pas l'estomac. Elles arrêtent promptement les Ecoulements blennorrhagiques les plus rebelles, même ceux qui ont résisté au Cubèbe u au Copahu pris isolément.

Dépôt : Pharmacie Labélonye et Cie, No 99, rue d'Aboukir, Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez M. Duconge, droguiste, rue de Chartres; MM. Maunsell et Bogel, droguistes, rue de Chartres; Louis Castel et Schwab, pharmaciens; à New-York, chez M. Fougera et J. Milhau, Broadway; à Mexico, chez M. Van Den Wyngaert et Maria Da, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

SIROP DE DIGITALE le LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS.

Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les Médecins de tous les pays, contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les diverses Hydropisies et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches (Pneumonies, Catarrhes pulmonaires Asthmes, Bronchites nerveuses, Coqueluches, etc.)

Dépôt : Pharmacie Labélonye et Cie, No 99, rue d'Aboukir, Paris.

A la Nouvelle Orléans, chez M. Ducongé droguiste ; MM. Maunsell et Bogel, droguistes, rue de Chartres ; Louis Castel et Schwab, pharmaciens ; à New-York, chez M. Fougera et J. Milhau, Broadway ; à Mexico, chez M. Van Den Wyngaert et Maria Da, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

AUX MALADES

Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours pendant plusieurs semaines et même, au besoin pendant plusieurs mois, sans Médicaliser les malades et sans troubler les fonctions digestives, tel est le problème posé et résolu par le docteur DEHAUT.

A l'opposé des autres purgatifs, les RÉGLISSE DEHAUT n'opèrent bien que si elles sont prises et digérées avec de bons aliments et des boissons fortifiantes (thé, café, vin, bonne bière, bon bouillon). Pour se purger avec ces pilules, choisir chez soi l'heure où le repas qui lui convient le mieux, selon sa force, son appétit et ses occupations. La fatigue de la purgation étant composée entièrement, par la bonne nourriture ou de solide aliments, le reconvalescence aussi souvent qu'il le faut pour rabattre la santé.

On voit dans la suite que la purgation ordinaire ne satisfait devient un moyen de guérison d'une puissance inconnue jusque ici aux grand nombre de maladies dans lesquelles des médecins rares et insuffisamment instruits ne l'ont pas encore admis.

Les systèmes du docteur DEHAUT est exposé avec la plus grande clarté et d'une manière très détaillée dans un ouvrage spécial, Premières et Philibert, éditeurs de la MACIE DOMESTIQUE, volume in-8o de 300 pages (en français). Cet ouvrage est écrit SPECIALEMENT pour les gens du monde et les personnes les moins instruites. Chacun saisit sans peine ces explications données sur la manière dont les maladies se développent et sur l'emploi de la purgation dans tous les cas où elle convient. Il contient aussi les recettes les plus simples pour faire tout ce dont l'auteur fait avec succès usage habituel. Ce livre précieux qui devrait être dans les mains de tout père de famille qui connaissant la prix de la santé, se trouve chez les libraires, au prix de 1 fr. 25 c.; mais les dépositaires des PILULES DEHAUT sont autorisés à en remettre GRATUITEMENT un exemplaire à toute personne faisant usage de ce remède.

TACHES DE ROUSSEUR

HALE, CUPEROSE, BOUTONS ET PAUX AU VISAGE, sont guéris aussi en peu de jours et sans brûler la peau PAR L'EXTRAIT DE FLEURS DE LYS DE BAYLE.

Ce précieux cosmétique, recommandé par toutes nos commitées médicales, fait disparaître les rides aussi les taches de rousseur les plus tenaces, en peu de jours. Il est la première jeunesse, et dispose à l'amour. Il est d'un goût exquis et non graveux.—Flacon à Paris 5 fr.

PHARMACIE HAUDUC 64, Rue Rambuteau, PARIS.

NOTA.—Lire le rapport adressé à l'Académie des Sciences et à l'Académie Impériale de Médecine où il est établi que l'Extrait de Fleurs de Lys guérit radicalement avec les noms et adresse.—Chez M. Duconge

Copahu CAPSULES RAQUIN, DE PARIS. Après avoir traité 1000 malades et obtenu 1000 guérisons, l'Académie de Médecine déclare à décidé qu'elles étaient sans rivales. Exemple à une réunion qui a eu lieu le troisième jour de février ont huit cents soixante-dix, malades, dont cent cinquante-six ont changé comme suit : "Il est décidé que le rapport du comité est approuvé et que l'état de la Maison de Santé institution Raquin, rue de Tournon, 6, à Paris, est honorable et satisfaisant." Extrait chez M. FOUGERA, à New York; M. DUCONGE, à la Nouvelle-Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année..... $295,272 97
Primes de mer, etc..... 54,454 00
Primes de rivières..... 105,377 15
$455,098 12

En mains :
Primes remboursées..... $ 5,322 75
Intérêt non-empêtrés..... 20,745 00
26,067 75
$ 69,004 75

Montant net des primes..... $389,613 37

Pertes payées :
Pertes par Pratteville..... $ 66,307 30
Pertes par mer..... 184,272 70
Pertes sur les rivières..... 119,033 37
369,613 37

Escompte en lieu de comptant..... 54,322 60
Réassurances..... 34,741 30
Dépenses, loyer, etc., compris 1 salaire du secrétaire..... 32,810 00
Etat pour cent d'intérêt sur le capital non payé jusqu'au 1er janvier 1870..... 37,777 50
$481,215 70
Réservé pour pertes non réglées..... $ 11,777 00

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans la rapport du Comité de Finance de la Chambre, adopté à Pensacola par la Convention des délégués, lequel rapport a été accepté par les directeurs, doit être évalué à un capital compliant de $420,000, savoir :

Fonds en propriétés foncières..... $ 60,000 00
Hypothèques sur propriétés foncières..... 70,214 00
Fonds de terre de la compagnie..... 10,000 00
Fonds en actions de banques et autres actions 120,000 00
Fonds en actif de Compagnie d'assurance..... 54,000 00
Prêts garantis..... 12,200 00
Billets à recevoir..... 29,000 00
Primes en voie de perception..... 26,282 71
Encaisse..... 111,849 99
$ 493,546 70

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 16 février 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, un pour cent d'intérêt sur tout actif non-encore payé.

—DIRECTEURS.—

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carriera,	Frank Williams,
Geo. A. Peschiè,	Thomas Byrnes,
E. Brugier,	W. A. Violett,
Chas. Lafaitte,	Hugh McGroll,
John S. Maunsell,	Wm. H. Hemsley,
P. Anderson,	Edward Sutton,
Alfred Kearny,	Wm. H. Stoehl,
A. Fortier,	Wm. H. Upton,
Chas. W. Dunbar,	George Foster,
R. J. Bermudez,	Andrew Stewart,
Wm. H. Upton,	L. B. Fabius,
Arch'd Montgomery,	John Phelan, Jr.
Henry J. Venn,	R. Phelps,
E. Marsoupe,	James Gallier,
Chas. Wehner,	Rudolph Haag
H. Green.	

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun
NILLE-ORLEANS, 20 janvier 1868.

DEUXIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31décembre 1867, savoir :
Sur les risques d'incendie..... $166,471 62
Sur les risques de mer..... 65,320 94
Sur les risques de rivières..... 35 607 76
$267,399 71

Plus, les dépôts en mains le 31 décembre 1866, pour 1867..... 86,285 00 $294,699 71

Moins, les risques non encore expirés pour 1867 ..... $ 69,418 00
Primes remboursées pour 1867 ..... 2,266 04 $ 69,684 04

Montant net des primes le 31 déc. 1867..... $231,675 67

Perte payées dans la même période

Sur les risques d'incendie..... 39,951 70
Sur les risques de mer..... 16,000 00
Sur les risques de rivières..... 2,664 00
58,615 70

Réassurances..... $ 3,
Escompte de primes..... 69,48 67 56,974 62

Dépenses, taxes, loyer, etc., compris 1 salaire du secrétaire..... 71,816 21

Etat pour cent d'intérêt sur le capital non payé jusqu'au 1er janvier 1870..... 37,777 50 $201,213 70

Réservé pour pertes non réglées..... $ 11,777 00

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
Thos. Anderson, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 16 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, un pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés, à ce jour, en outre du dividende ou dividende-compte de trente-cinq pour cent sur la nouvelle mise des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera fait des certificats à partir du deuxième mardi de février prochain.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Jos. G. Gelpcke,	E. J. Hart,
Henry Renshaw,	Jos. C. Hicks,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
R. Bisson,	J. B. Bren,
J. C. Smith,	Thos. Sloo,
Thos. A. James	30 lanv—1c

Compagnie d'assurance du Commerce.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, notre Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes de l'année expirée le 31 mars 1868 :
Primes d'ouverture..... $267,228 67
Primes de rivières..... 79,928 20
Primes de mer..... 30,000 00 $ 381,228 76

Pertes payées :
Pertes par incendie..... $ 12,650 20
Pertes sur les rivières..... 34,744 32
Pertes sur mer..... 34,373 70
$ 121,777 42
Escompte sur primes..... 20,000 37
Taxes..... 4,722 61
Réassurances..... 3,562 35
Primes remboursées..... 435 00
Dépenses, profits et pertes, etc., intérêts au comptant..... 30,230 62 $ 197,132 76
$ 78,095 70

Actif en caisse..... $ 22,284 11
Billets à recevoir..... 6,000 00
Mandats..... 5,000 00
Primes à recevoir..... 34,822
Billets payé comptant..... 204,989 59
$ 273,095 70

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de livres de la Compagnie.

R. B. BUCKNER, président.
J. SWEET, secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce 28 avril 1868.
PAUL COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes de l'année..... $1,285,222 87
Primes non-reçues..... 196,847 18
Primes de cet exercice.....